Nations Unies

S/PV.6513



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6513e séance

Mercredi 13 avril 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2011/211)

11-29791 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2011/211)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Choi qui se joint à la présente séance par visioconférence depuis Abidjan. Je le remercie de sa participation et lui demande de rester en communication avec le Conseil pendant l'intégralité de la présente séance, car je crois savoir que nombre de membres du Conseil souhaitent lui parler.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, et Mme Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/211, qui contient le vingt-septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à M. Choi Young-Jin.

M. Choi ((*parle en anglais*) : Une des élections les plus libres, les plus régulières et les plus transparentes au monde, qui s'est déroulée en Côte d'Ivoire le 28 novembre 2010, a été victime de l'avidité du Président sortant, M. Laurent Gbagbo, ce qui a ainsi provoqué une crise postélectorale totalement inutile qui a duré plus de quatre mois. Maintenant que M. Gbagbo a été mis en garde à vue le 11 avril par les forces pro-Ouattara, nous assistons à la fin d'un chapitre de l'histoire de la Côte d'Ivoire.

Contrairement à certaines crises qui ont exigé une intervention militaire internationale massive, la crise ivoirienne a été essentiellement réglée par les Ivoiriens eux-mêmes. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et le Conseil de sécurité avaient établi le cadre nécessaire à l'intérieur duquel les Ivoiriens eux-mêmes ont pris en main leur propre destin. De ce point de vue, on peut dire que la Côte d'Ivoire est l'exemple réussi d'un peuple gérant ses propres affaires avec l'aide de la communauté internationale. Mais c'est principalement au peuple ivoirien que revient le mérite d'avoir réglé cette crise. Il a réussi, par le biais essentiellement de ses propres efforts, à exprimer sa volonté lors des élections présidentielles. Ainsi, le 11 avril 2011 doit rester dans les mémoires comme la fin d'une perversion démagogique et orwellienne de la part d'un régime qui tentait de s'accrocher au pouvoir par des moyens militaires, causant de graves souffrances au peuple ivoirien et des dégâts importants à la Côte d'Ivoire.

Je voudrais, avant de poursuivre, rendre d'abord hommage à la Force Licorne de la France pour sa coopération extrêmement utile, y compris la protection cruciale qu'elle a fournie au siège de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à divers moments de la crise, et la remise en marche rapide du système d'approvisionnement en eau à Abidjan, qui a soulagé l'ONUCI, assiégée et privée d'eau depuis 10 jours.

Je voudrais à présent évoquer les défis que la Côte d'Ivoire devra relever. J'ai relevé quatre grands problèmes qui exigent l'attention immédiate du gouvernement du Président Ouattara, avec l'assistance de la communauté internationale. Ils ont trait à la protection de la population civile et à la reconstruction nationale.

Le premier défi est le rétablissement de l'ordre dans l'ensemble du pays, en particulier à Abidjan. Le deuxième défi consiste à prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme et à fournir une assistance humanitaire, notamment dans l'ouest du pays où l'on fait déjà état de plusieurs problèmes graves. Le troisième défi a trait à la réconciliation nationale. À ce propos, le Président Ouattara a adopté une position très claire en faveur d'une politique de réconciliation plutôt que d'une politique de rétribution.

Le quatrième défi – et peut-être le plus difficile – auquel le peuple ivoirien sera confronté semble être la reconstruction nationale, notamment pour ce qui est de la promotion de l'éducation, la création d'emplois pour les jeunes, le problème de la propriété foncière, l'élimination de la pauvreté et le développement économique.

Parmi les mesures concrètes à prendre sans tarder, il y en a quatre qui sont les suivantes. Premièrement, le Président Ouattara doit prêter serment et achever d'organiser son gouvernement. Pendant la crise, le Président Ouattara n'a pu nommer que 13 des 30 ministres nécessaires. Nombre de postes gouvernementaux importants doivent être pourvus de toute urgence.

La deuxième tâche urgente, à mener de front peut-être, est l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité.

La troisième mesure, en corrélation étroite avec le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité, a trait à la question de la réunification, y compris l'extension de l'autorité de l'État sur la partie septentrionale du pays et la centralisation du Trésor public.

La quatrième mesure se rapporte à l'organisation des élections législatives, lesquelles, en un sens, marqueraient vraiment la fin de la crise postélectorale en mettant en place un parlement démocratique dont les activités couvriraient l'ensemble du pays.

S'agissant de ces tâches, l'ONUCI fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer et aider le peuple et les autorités ivoiriennes. En attendant, l'ONUCI s'emploie actuellement à assister les efforts visant à rétablir la sécurité et à empêcher un vide sécuritaire; à récupérer les armes et à désarmer les anciennes forces pro-Gbagbo à mesure qu'elles se rendent; à sécuriser les voies de communication vitales et les installations stratégiques, telles que l'aéroport, le port maritime, les ponts, le palais et la résidence présidentiels; à protéger les civils, y compris l'entourage de Gbagbo, contre des représailles; à continuer de rassembler des preuves concernant les violations des droits de l'homme qui ont été commises, et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Toutefois, c'est au peuple ivoirien qu'il appartiendra en fin de compte d'être l'artisan de sa propre destinée. Je reste optimiste : les Ivoiriens ont su organiser des élections absolument probantes, ils ont réussi dans une large mesure à régler eux-mêmes la crise postélectorale qui a permis de faire prévaloir la volonté du peuple et maintenant, ils s'apprêtent à marcher vers la réconciliation nationale et la reconstruction avec l'aide de la communauté internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Choi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Amos.

Mme Amos (*parle en anglais*) : Je sais gré au Conseil de sécurité de me donner cette occasion de lui faire un exposé sur la situation humanitaire en Côte d'Ivoire, compte tenu notamment des résultats de la mission que j'ai effectuée la semaine dernière à Man et à Duékoué en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à Monrovia et dans le comté de Grand Gedeh au Libéria.

En dépit de l'arrestation de Laurent Gbagbo, la situation humanitaire en Côte d'Ivoire demeure profondément préoccupante. La crise qui a suivi les élections de novembre et l'escalade de la violence à laquelle nous avons assisté ces dernières semaines ont été lourdes de conséquences sur le plan humanitaire pour l'habitant moyen de Côte d'Ivoire et des pays voisins. Ces effets ne pourront commencer à s'estomper sans un effort important et soutenu des organisations humanitaires et sans l'action conjuguée de l'ensemble du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire dans le sens de la stabilisation et de la réconciliation.

À Duékoué, au moins 255 personnes ont été tuées lors d'un massacre perpétré entre le 28 et le 29 mars, au cours duquel ont été commises des violations graves du droit international. Les gens m'ont raconté des histoires horribles au sujet des exécutions et des enlèvements qui se sont produits. Plus de 27 000 personnes ont dû chercher refuge à la mission catholique de Duékoué et il y a encore 1 000 autres personnes déplacées dans un autre site de la ville. Certaines de ces personnes ont fait parfois plus de 200 kilomètres à pied, à travers la brousse, pour atteindre des endroits un peu plus sûrs. Nous devons l'existence de ce camp à l'héroïsme du pasteur de la mission. Le camp est sous la protection des soldats de la paix de l'ONU, dont l'engagement à l'égard de la mission est louable. C'est grâce à la détermination qu'ils ont mise à protéger les civils que de nombreuses vies ont pu être épargnées.

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme expliquera tout à l'heure au Conseil que des massacres ont été commis dans plusieurs autres villes et villages de l'ouest du pays, outre les attaques aveugles subies très régulièrement par les civils à Abidjan depuis que les violences ont éclaté en décembre dernier, y compris des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées. Des violences sexuelles ont été également commises, en particulier à l'encontre de femmes et d'enfants. Les enquêtes sur les violations des droits de l'homme se poursuivent et la commission d'enquête créée à la demande du Conseil des droits de l'homme se rendra bientôt sur les lieux. Il est absolument capital que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes. Il ne faut pas laisser s'installer une culture de l'impunité.

À Abidjan, une grande partie des 5 millions d'habitants de la ville sont dans une situation de crise. Même si les hostilités ouvertes ont cessé, des violences sporadiques sont toujours signalées. De nombreuses familles n'ont rien à manger et sont terrées dans leurs maisons, et n'osent pas partir car elles ont trop peur des milices et des combats. Certains ont été forcés de fuir par la violence. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a déjà recensé plus de 130 000 personnes déplacées à Abidjan. Des quartiers entiers se sont retrouvés sans électricité et sans eau pendant des semaines, ce qui a suscité des inquiétudes de voir se propager le choléra, déjà présent en Côte d'Ivoire.

Il est difficile de trouver des produits alimentaires sur les marchés et dans les magasins, et les prix sont montés en flèche. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a averti que le taux de malnutrition à Abidjan et dans le reste du pays devenait de plus en plus élevé. Beaucoup d'hôpitaux et de dispensaires ne peuvent pas fonctionner normalement. Ceux qui sont restés ouverts n'ont pas assez de médecins, de médicaments et de matériel de base pour répondre aux besoins. Cela fait des mois que les écoles sont fermées, et plus de 800 000 enfants ne suivent plus aucun enseignement.

En dehors d'Abidjan, les localités du centre et du nord du pays, y compris Bouaké, ont dû faire face à l'arrivée des 800 000 personnes au moins qui, selon les estimations du HCR, ont été déplacées. La plupart sont hébergés par des familles d'accueil, d'autres se sont rassemblées dans des sites de regroupement spontané. Les violents combats qui se sont déroulés dans d'autres villes ont également eu des conséquences humanitaires graves. À Daloa et à Duékoué, dans l'ouest du pays, dans la ville portuaire de San-Pédro dans le sud-ouest, à Abengourou et à Bondoukou dans l'est, à Tiébissou et dans la capitale, Yamoussoukro, des centres médicaux ont soigné de nombreux blessés par balle ou à la machette. Toutes ces localités ont encore un besoin urgent de vivres, d'eau, de matériel d'assainissement et d'autres fournitures humanitaires.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier les incidences psychologiques graves qu'ont eues toutes ces semaines de violence sur la population. Les gens sont profondément traumatisés. Ils ont été témoins de violences terribles, et beaucoup ont été directement visés.

Jusqu'à présent, les interventions humanitaires ont été gravement entravées par les conditions de sécurité dans le pays, qui ont empêché les organismes humanitaires d'intervenir plus massivement et d'avoir accès aux personnes qui sont le plus dans le besoin. Certains fonctionnaires internationaux de l'ONU sont restés à Abidjan pendant toute la durée de la crise mais la plupart ont quitté la ville ces derniers jours pour s'installer provisoirement à Man ou à Bouaké. Même ceux qui sont restés sur place se sont vus gravement entravés dans leurs déplacements par l'insécurité. Juste après l'arrestation de M. Gbagbo, l'UNICEF a pu faire une livraison de fournitures médicales à Abidjan. Il a fourni des médicaments essentiels, des couvertures, des tentes et des compléments nutritionnels à un centre médical et à un hôpital du quartier de Treichville à Abidjan.

Dès que les conditions de sécurité le permettront, il faudra dépêcher davantage de travailleurs humanitaires dans tous les quartiers d'Abidjan et renforcer la présence des organisations humanitaires là où le besoin s'en fait le plus sentir. Une équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe vient d'arriver en Côte d'Ivoire en renfort afin d'aider le personnel présent à évaluer les besoins humanitaires, à dispenser les secours et à coordonner les efforts humanitaires en cours.

En dehors d'Abidjan, le PAM prévoit d'organiser d'autres ponts aériens dans les prochains jours afin de fournir une aide alimentaire aux dizaines de milliers de personnes déplacées. Le PAM, qui gère les services aériens d'aide humanitaire au nom de l'ensemble de la communauté humanitaire, prévoit d'organiser des vols humanitaires dans les villes du nord, comme Bouaké ou Man, où les organismes de secours ont transporté leurs opérations. L'Organisation mondiale de la Santé a

envoyé des trousses médicales supplémentaires pour soigner les blessures traumatiques, le paludisme et les maladies infectieuses afin de venir en aide aux personnes ayant fui Abidjan. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture fournit des semences et des outils à ces personnes afin qu'elles puissent de nouveau assurer leur propre subsistance. De nombreuses autres institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales travaillent également activement sur le terrain.

Les organismes humanitaires ont lancé deux plans d'action d'urgence en janvier pour collecter des fonds aux fins de l'intervention humanitaire en Côte d'Ivoire et au Libéria. Ces deux appels de fonds ont été révisés pour tenir compte des besoins croissants sur le terrain. Dans l'ensemble, nous estimons qu'il faudra près de 300 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires d'urgence. À ce jour, les contributions annoncées s'élèvent à 57 millions de dollars, soit 15 % seulement des fonds nécessaires. Nous devons agir maintenant pour distribuer davantage de vivres, fournir des abris et dispenser de meilleurs soins médicaux aux malades. Nous ne devons pas abandonner à leur sort le peuple ivoirien et la région. J'espère que les États Membres redoubleront d'efforts pour répondre aux besoins en Côte d'Ivoire et dans la région.

Les voisins de la Côte d'Ivoire – le Libéria, la Guinée, le Ghana, le Mali et le Burkina Faso – ont accueilli au total plus de 140 000 personnes depuis le début de la crise. Plus de 130 000 réfugiés se trouvent au Libéria. Je me suis rendue dans un centre de transit pour les réfugiés à Toe Town, dans le comté de Grand Gedeh, à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Les réfugiés sont pour la plupart des femmes et des enfants. Ils ont quitté leur maison en n'emportant que très peu de choses. Il convient de rendre hommage au Gouvernement et au peuple libériens pour l'accueil réservé aux réfugiés et le soutien qu'ils leur apportent. La majorité des réfugiés vivent dans des communautés d'accueil qui ont également besoin d'aide. Les gens partagent leur logement et leurs maigres provisions. La plupart des personnes avec lesquelles je me suis entretenue avaient besoin de davantage de nourriture et d'autres produits non alimentaires, d'un abri, d'eau et d'installations sanitaires ainsi que d'intrants agricoles. La crise actuelle a contraint de nombreux Ivoiriens à se rendre dans les comtés les plus pauvres de Grand Gedeh et de Maryland. Les problèmes d'accès liés à la prochaine saison des pluies sont parmi les facteurs qui contribuent à la détérioration actuelle de la situation humanitaire au Libéria.

Si le Libéria demeure prêt à accueillir des réfugiés ivoiriens, son gouvernement est clairement préoccupé par les répercussions économiques et sociales du problème des réfugiés ivoiriens sur le Libéria. Les autorités libériennes, des organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales travaillant en partenariat avec nous mettent tout en œuvre pour que l'action menée soit appropriée. Il nous reste toutefois beaucoup à faire.

Les échanges que j'ai eus en Côte d'Ivoire m'ont clairement fait comprendre que de nombreux problèmes politiques continueront de se poser. Ces difficultés et les tensions sociales actuelles, dont les civils souffrent également, risquent de durer encore un certain temps. Dans ce contexte fortement militarisé, je suis préoccupée par l'absence de forces de sécurité dans certaines régions du pays. L'ONUCI doit continuer de s'acquitter activement de sa mission de protection des civils, y compris en se déployant dans des zones où les civils courent toujours un danger, et prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces risques.

Il est essentiel de rappeler au Président Ouattara que son gouvernement et lui-même, en tant que Président, doivent prendre au sérieux la responsabilité qui leur incombe de respecter le droit international et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de tous les civils. La responsabilité de tous les groupes armés est également engagée dans ce domaine. Il importe tout autant d'éviter les représailles, de faire cesser l'impunité et de se concentrer sur la réconciliation et la cohésion sociale.

J'ai récemment fait part à des organismes humanitaires et à nos partenaires de la nécessité impérieuse d'intensifier nos activités en Côte d'Ivoire et au Libéria pour répondre immédiatement aux besoins de toutes les personnes touchées. Nous devons continuer de ne ménager aucun effort pour veiller à ce que l'aide soit coordonnée et distribuée de la manière la plus cohérente possible. Les Ivoiriens méritent notre appui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Amos de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Navanethem Pillay.

M[me] Pillay (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissante de l'occasion qui m'est offerte d'évoquer au Conseil de sécurité la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Je me félicite tout d'abord qu'il soit de plus en plus communément admis que les questions relatives aux droits de l'homme sont au cœur des problèmes liés à la paix et à la sécurité. En Côte d'Ivoire, des violations des droits de l'homme ont été commises par le passé sans que personne n'en réponde et sans que réparation soit faite; il s'agissait notamment d'actes de discrimination, visant en particulier des populations du nord du pays. La Côte d'Ivoire a souffert terriblement de plusieurs années de violence, laquelle a été exacerbée par le non-respect du droit du peuple à choisir ses dirigeants.

La récente arrestation de l'ancien Président, Laurent Gbagbo, ouvre des perspectives de fin du conflit. Toutefois, des mesures doivent être prises face aux violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont été commises, afin qu'elles ne servent pas à justifier une future déstabilisation dans un contexte déjà fragile. Il faut prendre des mesures immédiates et résolues, non seulement pour répondre aux besoins humanitaires considérables que ma collègue a évoqués, mais également pour renforcer la confiance de la population dans l'état de droit et pour veiller à ce que la justice soit rendue.

La réconciliation sera impossible tant que les auteurs de ces violations n'auront pas répondu de leurs actes, ce qui n'a pas été le cas en Côte d'Ivoire ces 10 dernières années. En 2004, une commission d'enquête internationale créée par le Secrétaire général a identifié des auteurs présumés et recommandé des mécanismes de responsabilisation, qui n'ont jamais été mis en œuvre. Pour garantir la paix et la réconciliation, il faut briser le cycle de l'impunité, traduire les auteurs en justice et rétablir les droits et la dignité des victimes.

Dans le cadre d'une action coordonnée des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a effectué en Côte d'Ivoire, du 2 au 9 avril, une mission conduite par le Sous-Secrétaire général, M. Ivan Šimonović. Cette mission visait à évaluer la situation des droits de l'homme dans le pays et à rappeler à toutes les parties leur obligation de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et la nécessité de traduire les auteurs de ces actes en justice, une condition nécessaire pour garantir une paix durable.

La mission s'est rendue à Abidjan et dans l'ouest du pays. Ses membres ont rencontré le Président Ouattara, le Ministre de la justice et des droits de l'homme et le Ministre de la santé. Ils se sont également entretenus avec des victimes et des témoins ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies et des travailleurs humanitaires. La mission a obtenu des preuves attestant que des violations massives des droits de l'homme, y compris des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des actes de torture et des cas de violences sexuelles, avaient été commises à Abidjan et dans le reste du pays durant le conflit.

Selon les estimations de la section des droits de l'homme de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), au moins 400 personnes ont été tuées à Abidjan entre le premier tour de l'élection présidentielle et l'entrée des Forces républicaines dans la ville. La situation dangereuse en matière de sécurité a pris en otage les habitants d'Abidjan, les laissant souffrir d'un manque de nourriture, d'eau et de médicaments. Nombreux sont également ceux qui ont été directement pris pour cible par des éléments armés non contrôlés, y compris à l'arme lourde. Le pillage à grande échelle de commerces et de logements privés commis par des miliciens, et parfois par les Forces républicaines, a contribué à ce climat d'insécurité et de peur.

Le centre d'appel pour les droits de l'homme mis en place par la section des droits de l'homme continue de recevoir des appels de détresse de victimes. Depuis sa création, ce centre a enregistré plus de 12 000 appels, dont 75 % concernent des cas présumés de violation des droits de l'homme. Dans un climat d'insécurité généralisée, le centre d'appel pour les droits de l'homme s'est avéré être un instrument essentiel pour fournir des informations à l'ONUCI et a permis de créer des contacts nécessaires avec la population civile piégée à Abidjan.

Certaines villes de l'ouest du pays, comme Duékoué, auraient été la scène de tueries à grande échelle depuis la deuxième moitié du mois de mars, provoquant au total le déplacement d'au moins 28 000 personnes, rien qu'à Duékoué. Des enquêtes préliminaires menées par la Division des droits de l'homme font état d'au moins 500 personnes tuées, dont 255 personnes à Duékoué, plus de 100 à Guiglo,

79 à Bloléquin et probablement 100 à Bangolo. Dans le quartier Carrefour de Duékoué, reconnu comme un ancien bastion de la milice pro-Gbagbo issue de la communauté Guéré, 299 corps ont été découverts, pour la plupart des jeunes hommes habillés en civil.

Bien que d'autres enquêtes soient nécessaires afin de déterminer les circonstances exactes des meurtres ainsi que l'identité des auteurs et des victimes, on savait que la zone abritait un grand nombre de miliciens pro-Gbagbo et a été le théâtre de tensions intercommunales et ethniques au sujet de l'exploitation des ressources foncières. Au cours du mois de mars, la zone était sous contrôle des forces pro-Gbagbo, puis pro-Ouattara quand les Forces républicaines avançaient en direction du sud, vers Abidjan. On fait état de tueries et d'actes de représailles perpétrés par les deux camps, parfois avec la participation de la population locale.

Maintenant que le Président Ouattara prend enfin réellement ses fonctions en Côte d'Ivoire, il importe au plus haut point qu'au cours de la transition, toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter un vide sécuritaire et prévenir des actes de représailles. L'ordre public doit être rétabli dès que possible à Abidjan, notamment par la collecte des armes, que l'on peut trop facilement acquérir dans cette ville.

La promesse faite par le Président Ouattara le 7 avril de mettre en place une commission Vérité et réconciliation et de punir ceux qui ont commis des crimes et des actes de vengeance, est une mesure positive dont il faut se féliciter. Bien sûr, les processus de justice transitionnelle doivent être intégraux et interconnectés et inclure un système de responsabilisation effective, telles des poursuites et des enquêtes. Il faut honorer ces engagements. Le Haut-Commissariat est disposé à aider le Président Ouattara et son gouvernement à mettre au point une stratégie de justice transitionnelle pour le pays. Les responsables doivent répondre des crimes commis, quelle que soit leur famille politique, et tous doivent être traités avec dignité et dans le respect des droits de l'homme, y compris le droit à un procès équitable.

Je suis particulièrement inquiète du climat de division et de méfiance inébranlables qui continue de régner entre les communautés après des années de discrimination et de violence, et qui s'est encore aggravé par la diffusion de messages incendiaires et la vague de meurtres de représailles qui auraient été commis par les deux camps. La reconstruction de la cohésion sociale et la promotion de la réconciliation entre les communautés devront figurer au rang des principales priorités du Gouvernement, et exigeront l'appui de la communauté internationale.

En réponse à la crise des droits de l'homme qui sévit en Côte d'Ivoire, le Conseil des droits de l'homme a mis sur pied une commission d'enquête indépendante. La commission a été chargée d'enquêter sur les faits et circonstances entourant les allégations d'abus et de violations graves des droits de l'homme perpétrés à la suite du scrutin du 28 novembre 2010. Hier, le Président du Conseil des droits de l'homme a annoncé la nomination de trois experts de haut niveau comme membres de la commission d'enquête. Il s'agit de M. Vitit Muntabhorn (Thaïlande), qui assurera la présidence de la commission, de M. Suliman Baldo (Soudan) et de Mme Reine Alapini-Gansou (Bénin). La commission d'enquête indépendante devra rendre compte au Conseil des droits de l'homme à sa prochaine session, en juin. Nous espérons que celle-ci recevra toute la coopération voulue.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Choi, de son leadership, et saluer le travail que la Division des droits de l'homme de l'ONUCI a accompli dans des conditions de sécurité difficiles.

Pour terminer, je voudrais dire que la Côte d'Ivoire constitue un autre exemple frappant du lien inextricable qui existe entre la paix, la justice et les droits de l'homme. Les droits, la justice et la responsabilisation amélioreront les chances d'une paix durable, issue à laquelle les Ivoiriens ont droit. Ils méritent notre plein appui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Pillay de son exposé fort intéressant.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Commencée il y a quatre mois, la crise postélectorale ivoirienne provoquée par le refus de l'ancien Président, M. Gbagbo, d'accepter le verdict des urnes, a atteint une étape cruciale par l'arrestation de ce dernier par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), le lundi 11 avril 2011. Cet évènement constitue un tournant décisif dans la résolution de la crise postélectorale ivoirienne, dans la mesure où le Président légitimement élu de la République de Côte d'Ivoire, S. E. M. Alassane Ouattara, assume désormais la

plénitude de ses prérogatives, conformément à la résolution 1962 (2010) du Conseil de sécurité.

Tous les généraux, notamment le général Mangou, chef d'état-major des armées, le général Kassaraté, commandant supérieur de la gendarmerie, le général Detoh Letoh, commandant des forces terrestres, ainsi que le général Brindou, Directeur général de la police nationale, ont fait allégeance au Président de la République, S. E. M. Alassane Ouattara. Par ailleurs, la protection des populations civiles de Côte d'Ivoire contre les massacres à l'arme lourde est effective, suite à leur destruction par les forces de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de l'Opération Licorne, conformément à la résolution 1975 (2011) du Conseil de sécurité.

Ma délégation voudrait, à ce stade, exprimer au Conseil de sécurité, les sentiments d'infinie gratitude du Président Alassane Ouattara, du Gouvernement et du peuple ivoiriens pour le sens des responsabilités dont le Conseil a su faire preuve en répondant â l'appel de détresse des populations civiles vivant en Côte d'Ivoire, et en venant à leur secours. Ma délégation tient également à adresser un vibrant hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son leadership et son engagement décisif qui ont permis de sauver un nombre incalculable de vies humaines en proie à la folie meurtrière de l'ancien Président ivoirien. Nous associons à cet hommage les Secrétaires généraux adjoints chargés du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et leurs collaborateurs respectifs, sans oublier le Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, toute son équipe et tout le contingent de l'ONUCI sur le terrain.

Plusieurs tâches, et non des moindres, attendent le Président Alassane Ouattara et le Gouvernement ivoirien. Elles ont toutes un caractère urgent. En premier lieu, le Président de la République a donné les instructions nécessaires aux différents commandants des forces armées afin de mettre immédiatement en œuvre les mesures adéquates pour restaurer l'ordre public et la sécurité. Ainsi, à partir d'aujourd'hui, tous les corridors de sécurité seront à nouveau opérationnels, et les patrouilles seront réactivées et comprendront les éléments des FRCI, de l'ONUCI et des forces impartiales. Six secteurs de police, dont la brigade antiémeutes, la Compagnie républicaine de sécurité 1 et la Compagnie républicaine de sécurité 2, sont déjà opérationnels en attendant la réouverture progressive des commissariats de police. Les brigades de gendarmerie rouvriront aussi progressivement. On note que la brigade de Sassandra, dans le sud-ouest du pays, a déjà repris du service.

Un appel général a été lancé à toute la population concernant les personnes qui ne sont pas des forces régulières des FRCI, et qui détiendraient des armes, à les déposer dans les commissariats ou tout lieu comportant des forces de l'ordre.

Tous les généraux et commandants des différentes unités ont proclamé officiellement la fin de l'état de belligérance. Ils ont appelé à la coordination et à la synergie entre les différentes composantes de l'armée, qui devront se renforcer assez rapidement et permettre aux forces de l'ordre d'assurer plus efficacement la protection des personnes et des biens, garantir la liberté de circulation et pacifier les zones de non droit.

S'agissant de la situation humanitaire, le rétablissement de la fourniture d'eau et d'électricité permet maintenant une reprise de fonctionnement acceptable des centres de santé, qui va aller en se renforçant. La réouverture des ports d'Abidjan et de San-Pédro ainsi que de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan permet l'acheminement massif de toute l'assistance humanitaire requise, particulièrement des médicaments.

Dans le cadre du programme présidentiel d'urgence, les activités de salubrité publique, notamment l'enlèvement des corps abandonnés à l'air libre, ont commencé. L'enlèvement des ordures ménagères et le nettoyage des voies publiques devraient suivre incessamment. L'alerte sanitaire est haute en ce qui concerne les risques d'épidémie de choléra et de méningite, mais ils sont sous étroite surveillance. Les personnes déplacées commencent, pour certaines, à revenir chez elles.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, la protection des populations civiles a été au cœur de cette crise postélectorale. C'est au nom de la protection des populations civiles que la résolution 1975 (2011) a été mise en œuvre pour détruire les armes lourdes de M. Gbagbo. C'est également au nom de la protection des populations civiles que les Forces républicaines de Côte d'Ivoire ont déclenché leur offensive, qui a abouti à l'arrestation de M. Gbagbo.

En effet, les populations civiles vivant en Côte d'Ivoire étaient massacrées partout par les milices, les mercenaires et les forces loyales à M. Gbagbo au motif

d'imposer le règne de ce dernier par la terreur. Cette situation était très préoccupante dans la région ouest de la Côte d'Ivoire, notamment à Duékoué, Guiglo, Bloléquin et Bangolo, du fait de la présence de nombreux mercenaires originaires du Libéria et recrutés par les leaders politiques pro-Gbagbo de la région, qui ont perpétré des massacres à grande échelle contre les populations allogènes. Ces mercenaires étaient associés dans leurs crimes à des miliciens locaux armés par les politiciens locaux du parti de M. Gbagbo, qui ont instrumentalisé les problèmes fonciers récurrents dans ces zones pour attiser la haine et les conflits intercommunautaires.

Les Forces républicaines de Côte d'Ivoire ont combattu avec succès ces mercenaires et miliciens et ont sauvé beaucoup de vies. Leur action a permis le retour dans ces zones de l'ONUCI et des associations humanitaires, qui les avaient désertées en raison de la trop grande insécurité. Des allégations graves de violations des droits de l'homme ont été signalées dans ces régions de l'ouest de la Côte d'Ivoire, mettant notamment en cause une implication des Forces républicaines de Côte d'Ivoire. Ma délégation exprime sa profonde préoccupation face à ces allégations et souhaite que toute la lumière soit faite sur lesdits évènements dans le cadre des enquêtes, des investigations et des procédures judiciaires appropriées, y compris internationales. Aucun crime ne saurait demeurer impuni.

Le Président de la République, S. E. M. Alassane Ouattara, est le Président de tous les Ivoiriens. Il est soucieux du respect de la vie et du bien-être de toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire. Le respect des droits de l'homme et le règne de l'état de droit sont au cœur de son programme de gouvernement. C'est pourquoi il a d'ores et déjà chargé le Procureur de Daloa de commencer les enquêtes judiciaires devant établir les faits et de conduire les auteurs devant la justice.

Ma délégation s'est réjouie de la récente visite en Côte d'Ivoire du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Šimonović, ainsi que de celle de Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence. Nous espérons que leurs rapports contribueront à faire la lumière sur ces violations des droits de l'homme à Duékoué.

La déclaration de Mme la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay, est très importante et se situe dans le droit fil des actions attendues. Dans le même ordre d'idées, ma délégation accueille avec satisfaction la nomination des trois commissaires dans le cadre de la commission d'enquête internationale mise en place le 25 mars 2011 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour

> « enquêter sur les allégations de graves exactions et violations des droits de l'homme perpétrées en Côte d'Ivoire à la suite de l'élection présidentielle du 28 novembre, afin de déterminer qui sont les auteurs de ces actes et de les traduire en justice » (*S/2011/211, par. 59*).

Lors de ses différentes allocutions radiotélévisées tout comme lors de ses conversations téléphoniques avec le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi qu'avec ses pairs les chefs d'État, le Président Alassane Ouattara n'a cessé de réaffirmer sans ambiguïté aucune sa volonté de faire mettre fin à toutes les violences, d'ouvrir des enquêtes transparentes menant à des procès équitables et engageant la responsabilité de tous les auteurs de violences, quel que soit le camp. Le Président Alassane Ouattara appelle à la mise sur pied dans les plus brefs délais d'une commission vérité, justice et réconciliation afin de ressouder le tissu des relations humaines interivoiriennes, passablement abîmé par 10 ans de conflit douloureux et de restaurer ainsi la cohésion sociale dans le cadre d'un processus d'introspection collectif et de recherche de la guérison interne dans la vérité, la justice et le pardon.

La tâche de reconstruction nationale et son succès sont à ce prix. Le Président de la République, comme il l'avait promis pendant la campagne électorale, promesse qui prend la plénitude de son sens en ces instants cruciaux que vit notre pays, va constituer très prochainement un gouvernement de large rassemblement, inclusif, et qui va intégrer les compétences de toutes les forces politiques de la Côte d'Ivoire, de sorte que toutes les filles et les fils de Côte d'Ivoire s'approprient les chantiers immenses de la reconstruction post-crise, dont la réalisation effective permettra à notre pays d'entrer dans une ère de paix durable, de stabilité et de prospérité. Pour ce faire, nous continuerons de compter sur l'assistance précieuse des Nations Unies, non seulement dans les tâches immédiates du retour à l'ordre public et à la sécurité et de l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées, mais surtout en ce qui concerne les tâches à moyen et plus long terme, qui

nécessiteront la mutation de l'ONUCI de sa dimension actuelle de maintien de la paix vers celle de consolidation de la paix.

Dans cette perspective, ma délégation se réjouit des bonnes nouvelles qui sont en train d'être annoncées en ce qui concerne la reprise de l'aide publique à la Côte d'Ivoire, et elle exprime à cet égard ses remerciements à la France, qui prévoit en urgence 400 millions d'euros, à l'Union européenne, qui prévoit 180 millions d'euros, et à la Banque mondiale, dont le Président, M. Zoellick, vient d'annoncer que son institution allait reprendre ses activités avec la Côte d'Ivoire. Ma délégation invite donc tous nos partenaires traditionnels et les partenaires nouveaux et potentiels à se mobiliser pour concrétiser l'espoir que l'émergence de la démocratie en Côte d'Ivoire peut représenter et réaliser pour le développement rapide de notre continent. Oui, le soutien au respect de la volonté du peuple de Côte d'Ivoire est bénéfique au renforcement de la démocratie sur le continent africain et au plein épanouissement des populations, et surtout de la jeunesse, bien formée, qui, plus que nos ressources naturelles, reste la véritable richesse de notre continent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.